

Département du Var CANTON DE LA SEYNE-SUR-MER ELECTION DE MARS 1992

CHARLES SCAGLIA AU CONSEIL GENERAL UN ATOUT DE PLUS POUR LA SEYNE

Je remercie les 4419 électeurs qui ont porté leurs suffrages sur ma candidature au premier tour de l'élection cantonale et qui m'ont ainsi manifesté leur confiance pour la renaissance de La Seyne.

Je suis, par ailleurs, très heureux de constater une participation importante des électeurs à cette occasion, c'est la preuve de leur attachement aux règles de base de la Démocratie.

Les résultats du premier tour démontrent avant tout l'expression de votes politiques et le souhait d'un redressement du pays.

L'enjeu du second tour est local et capital car il concerne l'avenir de notre commune et par là même son devenir économique. En effet, nous sommes sur la voie du redressement économique grâce à l'aménagement des zones industrielles qui a permis l'implantation d'entreprises performantes ; mais surtout par l'aboutissement du dossier MAREPOLIS, pivot de la réussite de la reconversion des anciens chantiers navals.

Pour la réalisation de tous ces programmes seynois, le concours financier du Conseil Général est important. Nous ne pourrions pas compter sur l'intervention de Monsieur Maurice Paul au Conseil Général où il était très largement minoritaire et de plus contre tous les grands projets seynois.

Seul le Maire est le mieux qualifié pour défendre à l'assemblée départementale les dossiers de la Ville. Sans lui, les intérêts de La Seyne risquent d'être gravement compromis et notre commune s'en ressentirait financièrement.

Pour l'éviter, j'appelle mes concitoyens à porter leurs voix sur ma candidature pour leur ville et pour leur canton.

Charles SCAGLIA Maire de la Seyne-sur-Mer